

Depuis la création d'Enedis en 2008, **FO** négocie les accords relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'entreprise. Pour ce cinquième opus, les négociateurs **FO** ont cherché à améliorer les droits de tous, notamment en matière de parentalité et de santé sexuelle. **Objectif atteint.**

### Continuer à faire progresser les chiffres, accompagner les changements des mentalités

Les équipes FO avait qualifié l'accord précédent d'accord de la maturité : il s'agissait pour cette nouvelle négociation de **préserver les acquis**, de les faire progresser si possible, et aussi d'ancrer dans la durée la **transformation des comportements**. Ceci est indispensable dans une entreprise où les femmes sont de plus en plus présentes, dans tous les métiers et à tous les niveaux.

### Les avancées revendiquées et obtenues par FO

- 📌 La **création d'un jour de congé** par mois pour les salariés souffrant d'endométriose ou d'adénomyose, avec justificatif médical d'un spécialiste
- 📌 L'information des futurs parents sur **l'autorisation d'absence** pour accompagner leur conjointe enceinte à 3 rendez-vous médicaux
- 📌 L'incitation pour les nouveaux parents à prendre 100% de leurs **congés de paternité et d'accueil** de l'enfant
- 📌 Réussir **plus d'embauches d'alternantes** à l'issue de leur contrat.



**FO a signé les accords Travail à distance, Droit à la déconnexion et Souplesse horaire qui sont de bons leviers pour améliorer la conciliation entre vie professionnelle et vie privée pour tous.**

### Les grands principes de cet accord

- 📌 Garantir un **environnement de travail inclusif** permettant de lutter contre tout stéréotype de genre
- 📌 Être vigilants au **respect des principes d'égalité professionnelle et de non-discrimination** entre les femmes et les hommes
- 📌 Garantir **l'égalité salariale**
- 📌 Participer aux **frais supplémentaires lors de formation** (garde d'enfants)
- 📌 Accompagner les **congés liés à la parentalité** (congés d'examens médicaux...)
- 📌 Agir pour **lutter contre les agissements sexistes** et le harcèlement sexuel
- 📌 Soutenir et orienter les **salariés victimes** de violences conjugales et domestiques
- 📌 **Viser le recrutement d'au moins 30% de femmes** à Enedis à horizon 2030. Et le recrutement d'au moins 28% de femmes à horizon fin 2028
- 📌 Continuer à **développer la présence d'alternantes** en accueillant 34% de femmes sur l'ensemble des alternants et 22,5% de femmes en alternance dans les métiers techniques

**Des questions ? Contactez vos représentants FO Energie locaux.**